

COUPE DE FRANCE DES RALLYES

FFSA

2-3-4 OCTOBRE 2026

29^E RALLYE DE L'ARDECHE

ASA
ARDECHE

RPF
RALLYE PONT K&T RALLYE

PEA - VHC - VHRS - VMRS

CHALLENGE
JEUNES TALENTS

TROPHÉE BURZET JEAN MOUJIER

TROPHÉE ANDRÉ CURINIER

CHALLENGE GEDIMAT CAYREYRE



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA ARDECHE
Nom du Rallye :	RALLYE DE L'ARDECHE
Date :	2 / 3 et 4 OCTOBRE
Niveau d'inscription (<i>Régional, National, Inter.</i>) :	NATIONAL COEFFICIENT 3
Eligibilité :	COUPE DE FRANCE 2027
Participation étrangère autorisée ?	Oui
Visa Ligue (date et numéro) :	N°15 du 15 mai 2026
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	Du 28 Juillet 2026 sous le numéro 607
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	POLETTI Raphael
Téléphone :	06/85/08/96/95
Mail :	raphael.poletti@cpis-aubenas.fr
Comité d'Organisation	
Président :	MASCLAUX Sébastien / JOUVE Denis
Membres :	Mr Caro Jean / Mr Deleuze Joel / Mr Payan Luc / Mr Rey Fanck Mr Granger Guy / Mr Serre Romain / Mr Cagnet Michel / Mr Villeneuve Bastien / Mr Baratier Joel / Mme Bidard Caroline Mr Issartel Dorian / Mme Moulin Colette / Mr Maurel Richard
Secrétariat du Rallye, Adresse :	MOULIN COLETTE
Téléphone :	07 49 99 64 81
Mail:	asa.ardecche@gmail.com
Permanence du Rallye :	Casino Circus de Vals Les Bains
Lieu, date, horaire :	Lieu : Vals-les-Bains Date : 2 / 3 et octobre 2026 Horaires : identiques à ceux du Rallye
Organisateur technique	
Nom :	ASA ARDECHE
Adresse :	6 Pace de la gare
Téléphone :	07380 Lalevade d'Ardèche
Mail :	asa.ardecche@gmail.com

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	LUNDI 20 JUILLET 2026
Ouverture des engagements	LUNDI 3 AOUT 2026
Clôture des engagements	LUNDI 21 SEPTEMBRE 2026 à minuit
Parution du carnet d'itinéraire	MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026
Distribution du Road-Book (<i>lieu, date, heure</i>)	A télécharger sur le site de l'ASA ARDECHE à partir du mercredi 23 Septembre 2026
Reconnaitances (<i>dates & heures</i>)	Dimanche 27 Septembre de 8h30 à 18h00 – Vendredi 2 octobre de 8h30 à 18h00
Vérifications administratives (<i>lieu, date, heure</i>)	Pré-Vérifications administratives le : Dimanche 27 Septembre de 8H00 à 14H00 PLACE DE LA GARE 07380 LALEVADE D'ARDECHE Vérifications Administratives obligatoires le :Vendredi 2 octobre de 13H00 à 19H45 au CASINO CIRCUS VALS -LES-BAINS
Vérifications techniques (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 2 octobre de 13h15 à 20h00 - Lieu Entrée du parc fermé de Vals Les Bains
Mise en place du parc de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 2 octobre à partir de 13h15 Parc du Casino Vals-Les-Bains.
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 2 octobre 2026 à 20h15 Parc du Casino de Vals-Les-Bains
Publication des équipages admis au départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 2 octobre à 21h00
Publication des heures et ordres de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 2 octobre à 21h00
Briefing des pilotes (<i>lieu, date, heure</i>)	Transmis par écrit lors des vérifications administratives le vendredi 2 octobre de 13h15 à 19h45 au Casino Circus de Vals-Les-Bains
Départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Départ 1 ^{er} étape le Samedi 3 octobre à 7h30 du Parc du Casino de Vals-les-Bains Départ 2 ^{ème} étape le Dimanche 4 octobre à 7h30 du Parc du Casino de Vals-Les-Bains
Publication des résultats partiels (<i>lieu, date, heure</i>)	Publication des résultats après le dernier concurrent le Dimanche 4 octobre au Parc du Casino de Vals-Les-Bains

Arrivée (lieu, date, heure)	Arrivée 1 ^{er} étape à Vals Les Bains le Samedi 3 octobre à 15h49 au Parc de Vals Les Bains Arrivée finale du premier concurrent le Dimanche 4 octobre à 10h57 au Parc du Casino de Vals-Les-Bains
Vérifications finales (lieu, date, heure)	Vérification finale le Dimanche 4 octobre à la fin du rallye. Lieu : Garage Le Rallye07 à 07200 Aubenas
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats (lieu, date, heure)	Publication des résultats du rallye partiel le site de la FFSA et sur le site CHRONODIUM
Remise des prix (lieu, date, heure)	Dimanche 4 Octobre au Podium du Parc du Parc du Casino de Vals-Les-Bains

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhône Alpes, **sous le n° 15 du 15 mai 2026 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 607 délivré le 28 Juillet 2026**

1.1P. OFFICIELS

Observateur :

Mr Agier Adrien Licence n°324027

Commissaires Sportifs :

Mr Veyret Emmanuel Licence n°1316 (Président)

Mr Agostino Armand Licence n° 12775

Mr Decarpentrie Max Licence n°3433

Secrétaire Commissaires Sportifs :

Mme Besancon Monique Licence n° 9682

Directeur de Course :

Mr Heritier Thierry Licence n°1713

Mr Gagnaire Patrick Licence n° 3062 (VHC et VHRS)

Directeur de Course Adjoint :

Mr Boi Pierre Licence n°12623

Mr Benoit Laurent Licence n° 46771

Mme Chioru Catherine Licence n°8654

Médecin Chef :

Mme Adt Cécile. Licence n°242399

Commissaire Technique responsable :

Mr Dalpaos Sylvie Licence n°233751

Mr Coquet Bernard Licence n°1324 (VHC et VHRS)

Commissaires Techniques :

Mr Roque Joel Licence n° 3713

Mr Gheno Jean. Licence n°31781

Mr Cordovado Olivier Licence n° 149470
Mr Monnier Dominique Licence n° 55260
Mr Blachier Jean Loup

Chargés des relations avec les concurrents :

Mr Pitarch Floreal Licence n°2729
Mme Simon Sylvie Licence n° 214749
Mme Perrin Nathalie Licence n°1716

Chargés des relations avec la presse :

Mr Poletti Raphael Licence n°128678

Juges de Faits :

A définir

Chronométrateur :

Chronodium Mr.Nantet Julien Licence n°345645

Classement :

Chronodium Mr Nantet Julien Licence n°345645

Speaker :

Mr Vezolles.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

Pré-Vérifications administratives le : Dimanche 27 Septembre de 8H00 à 14H00 PLACE DE LA GARE 07380 LALEVADE D'ARDECHE

Vérifications Administratives obligatoires le :Vendredi 2 Octobre de 13H00 à 19H45 au CASINO CIRCUS VALS LES BAINS

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye de l'Ardèche doit adresser par courrier uniquement au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 21 septembre 2026 minuit.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 125. Voitures maximum.

3.1.11.1P. Montant des droits d'engagement :

- 510€ avec la publicité facultative pour les équipages 100% licenciés ASA ARDECHE (Géolocalisation comprise)
- 540€ avec la publicité facultative pour les équipages 50% licenciés ASA ARDECHE (Géolocalisation comprise)
- 570€ avec la publicité facultative proposée par l'organisateur pour les autres équipages

(Géolocalisation comprise)

- 1140€ sans la publicité facultative (Géolocalisation comprise)

Un chèque de caution de 200€ par voiture vous sera demandé aux vérifications administratives pour le transpondeur de géolocalisation, uniquement par chèque !

3.1.11.2P Si désistement : Application du règlement FFSA

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3P. Ordre de départ pour du rallye :

Samedi 3 Octobre 1^{er} catégorie VHC / 2^{ème} Catégorie Moderne / 3^{ème} catégorie VHRS / 4^{ème} catégorie VMRS

Dimanche 4 Octobre 1^{er} catégorie VHC / 2^{ème} Catégorie Moderne / 3^{ème} catégorie VHRS / 4^{ème} catégorie VMRS

3.3.2. L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

- Série 1 : Pilotes classés par la FIA (Priorité A)
- Série 2 : Pilotes classés par la FIA. (Priorité B)
- Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)
- Série 4 : **Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents** (limités à une dizaine environ).
- Série 5 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :
A8W, R5/Rally2, Rally2 kit, **GT+**, RGT, Rally3, , GT10, A7S, A7 K, Rally4, F215, F214, A8, R4, N4, R3, A6K, FRC, **e-Rallye5**, Rally5, R2, F213, **FR6**, A7, N3, A6, GT9, R2J, FR2, A5K, F212, A5, R1, N2, N1, F211, N2Série.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement sur la commune de Lalevade d'Ardèche, suivant le plan mis à disposition sur le site de l'Asa.

4.8P. CARBURANT

Déclarer le carburant que sa voiture utilise pendant l'épreuve. Transmettre la fiche carburant lors des vérifications techniques (Fiche carburant téléchargeable sur le site de l'ASA ARDECHE)

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye National de l'Ardèche représente un parcours de 306,97 km.

Il est divisé en 2 étapes et 3 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 105,78km.

Les épreuves spéciales sont :

1^{ère} étape Samedi 3 Octobre Section 1-2

- ES 1 Burzet/Sagnes et Goudoulet 14.84 km
- ES 2 Lachamp Raphaël / Sausses 13.63 km
- ES 3 Antraigues Genestelle 6.79 Km
- ES 4 Burzet/Sagnes et Goudoulet 14.84 km
- Es 5 Lachamp Raphaël / Sausses 13.63 km
- ES 6 Antraigues Genestelle 6.79 Km

2^{ème} étape Dimanche 4 Octobre Section 3

- Es 7 Burzet/Sagnes et Goudoulet 14.84 km
- ES 8 Lachamp Raphaël / Sausses 13.63 km
- Es 9 Antraigues Genestelle Km 6.79 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3**

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

Dimanche 27 septembre de 8h30 à 18h00 - Vendredi 2 Octobre de 8h30 à 18h00

Des contrôles de vitesse auront lieu sur les différentes ES

Le road book sera téléchargeable à partir du mercredi 23 septembre 2026 sur le site de l'ASA Ardèche.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.3.17 NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Le Concurrent pourra réintégrer le rallye après l'entrée de son véhicule en parc fermé au plus tard 30 minutes avant le départ 2^{ème} étape, après validation du commissaire technique.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

SCRATCH :

PREMIER	550, 00 €
DEUXIEME	400,00 €
TROISIEME	200,00 €
QUATRIEME	100,00 €

Remise des prix par classe

Classement	De 1 à 3 partants	De 4 à 6 partants	De 7 à 9 partants	Plus de 10 partants
1 ^{er} de Classe	275€	550€	550€	550€
2 ^{ème} de Classe	00.00€	275€	275€	275€
3 ^{ème} de Classe	00.00€	00.00€	140€	140€
4 ^{ème} de Classe	00.00€	00.00€	00.00€	70€

COUPE DES DAMES 300,00 € Si plus de 3 partants sinon 50% du prix

Classes Les trois premiers de chaque classe Equipage Féminin la première du classement

Des Trophées seront remis pour tous les concurrents classés.

Tous les prix sont cumulables.

Les chèques seront envoyés par la poste dans la semaine suivante le rallye. Les coupes ne sont pas cumulables.